

# Commune de TENNEVILLE

## **Enquête publique**

### **Consultation du public sur le Plan particulier de gestion du projet de création de la Réserve naturelle domaniale «Le Ruisseau de Cens» à Tenneville introduit par le Département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne.**

En exécution de l'article 14 de la Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 et du livre Ier, Titre III du Code de l'Environnement et plus particulièrement des articles D.29-1 §4 a) 10° et D.29-2, le plan relève de la catégorie B et est soumis à enquête publique. L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 du Code de l'Environnement.

**Conformément à l'article D.29-13,2°, la durée de l'enquête est de 30 jours**

**Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du :**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, Date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
<b>18/01/2017</b>	<b>23/01/2017</b>	Administration communale de 6970 TENNEVILLE le <b>23/02/2017</b> à <b>11 heures.</b>	L'Administration communale Route de Bastogne n°1 à 6970 TENNEVILLE

Le Bourgmestre,

Porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative au plan susvisé, dont l'auteur est le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan simultanément à la création de la Réserve naturelle susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable, de 9h00 à 11.00 et de 14h00 à 15h30, et le samedi uniquement sur rendez-vous entre 9.30 et 11h00 (084/45.00.40 ou 084/45.00.52).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Tenneville, le 18 janvier 2017.



La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

**Claudine HALKIN-MAWET**

**Marc GAUTHIER**

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès des services ci-dessous:

SPW-DGO 3 - Département de la Nature et des Forêts Cantonement de La Roche-en-Ardenne  084/24.50.80	SPW-DGO 3 – Service Central Département de la Nature et des Forêts Avenue Prince de Liège 15 – 5100 NAMUR (Jambes)  081/33.58.20
--	--